



Saisie administrative à tiers détenteur

Par **Palomaney**, le **14/04/2021** à **01:25**

Bonjour, voilà mon cas suite à un contrat Ccm construction j'ai contracté un prêt immobilier, qui est strict quand au déblocage des sommes et ce fait que sur présentation des factures à régler au constructeur, mon 3 eme déblocage pour la mise hors d'eau ne s'est pas passé comme les précédents, en effet ma conseillère a fait la demande de déblocage et a non seulement fait virer ce déblocage sur mon compte courant et non au constructeur et les a laissés 3 jours sur ce même compte pourqu'une saisie administrative se servent sur ses fonds ! Ma question est : si la demande de déblocage à été initiée avant la saisie c'est compter comme une opération donc elle devait revenir au constructeur ? Et la banque a une obligation quand au contrat signé avec le constructeur pour les déblocages de fonds ? Car cette somme qui est de 13000 euros quand même! je vais la rembourser avec un taux immobilier alors qu'elle a servi à rembourser une dette ! J'attends vraiment qu'on m'éclaircît sur ce sujet, je vous remercie par avance, cordialement.

Par **P.M.**, le **14/04/2021** à **08:28**

Bonjour,

Même sujet que celui posté il y a un mois [ICI](#)...